#### République Française Nom de l'assemblée

Nombre de membres Séance du mercredi 02 mai 2018

en exercice: 11 L'an deux mille dix-huit et le deux mai l'assemblée régulièrement convoqué le 26

avril 2018, s'est réuni sous la présidence de Raphael DAUBET

<u>Présents:</u> 7 <u>Sont présents:</u> Raphael DAUBET, Georges DELVERT, Charles BIBERSON,

Philippe GERFAULT, Alexandre BARROUILHET, Jean-Claude GOUDOUBERT,

Votants: 7 Alix LE FORESTIER DE VENDEUVRE

Représentés:

**Excuses:** Michel LIBANTE, Annie BOUAT, Sylvie DEGRUTERE, Stéphanie

RODRIGUES Absents:

Secrétaire de séance: Charles BIBERSON

## Ordre du jour:

Motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat Devis aménagement terrain Van der Wolf : démolition hangar et création parking Désignation d'un délégué à la protection des données

Le quorum étant atteint, la séance débute à 16h40 et le compte rendu du précédent conseil est approuvé.

# Objet: Motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat - D\_2018\_031

Vu l'approbation à l'unanimité de la motion lors du conseil communautaire extraordinaire en date du 23 avril 2018,

M. le Maire présente ladite motion à son conseil municipal et lui propose de l'approuver.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

D'APPROUVER la motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat ci-après :

Lors du conseil communautaire du 23 octobre 2017, dans le cadre de la préparation de la Conférence Nationale des Territoires qui s'est tenue à CAHORS le 14 décembre, nous avons eu l'occasion d'échanger avec Mme la Sous-préfète de Figeac sur de nombreux sujets dont celui de la complexité et de la lourdeur des procédures administratives qui nuisent à l'action publique alors que les besoins et demandes de nos habitants sont particulièrement importants.

Les conseils et appuis de l'Etat et de ses services, les possibilités d'expérimentation sont indispensables pour nous permettre de relever les défis de nos territoires ruraux dans beaucoup de domaines : économie et tourisme, environnement, social et solidarité, enfance jeunesse....

Nous ne pouvons pas nous résoudre à accepter un vieillissement accéléré de notre population, la fermeture de nos écoles et de bon nombre de services publics qui génèrent une inévitable perte d'attractivité du nord du Lot.

Notre territoire a régulièrement devancé les évolutions législatives, que ce soit dans le cadre de l'organisation administrative ou de l'exercice de compétences : GEMAPI, SCOT et PLUI-H, service ADS, EPIC intercommunautaire pour le tourisme pour ne citer que quelques exemples.

Bien évidemment ce travail engagé depuis plusieurs années s'est réalisé dans un cadre réglementaire contraint mais avec la préoccupation permanente, chez les élus, de rechercher l'intérêt général et de ne pas hypothéquer l'avenir (protection de nos ressources et paysages, développement raisonné des activités économiques...)

A ce jour, force est de constater que dans bon nombre de domaines tels que l'urbanisme, les risques naturels, l'environnement..., les services de l'Etat sont plus dans une posture de précaution accrue, voire de blocage, que d'accompagnement positif de nos collectivités.

Ces difficultés reviennent d'ailleurs de manière récurrente à l'ordre du jour de nos conseils communautaires. Nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que quelques groupes de pression ou services viennent à douter si fréquemment du bien fondé de nos décisions d'élus locaux et de notre volonté d'agir de manière pragmatique et responsable de par notre connaissance du terrain.

La mise sous cloche de notre territoire n'est pas acceptable et se trouve en totale contradiction avec les objectifs que nous avons collectivement déterminés

Les élus communautaires de CAUVALDOR, réunis en séance plénière,

- **Demandent** l'instauration d'un véritable dialogue de confiance et d'un partenariat constructif avec les services de l'Etat. Précisent que ce partenariat devra s'appuyer sur une méthode de travail clairement définie et élaborée conjointement.
- Proposent, à compter du 5 mai 2018 et pour une durée indéterminée.
- · de fermer les bureaux de leurs collectivités
- · d'entamer une grève administrative
- · de ne plus participer aux réunions avec les services déconcentrés de l'Etat
- · de ne pas participer au simulacre annoncé de concertation sur la révision à venir du PPRI
- · de suspendre les travaux de continuité écologique, la procédure de réalisation du PLUIh
- Sollicitent l'approbation de cette motion par l'ensemble des communes membres de CAUVALDOR
- Décident d'en informer immédiatement les parlementaires de leur circonscription et les associations d'élus.
- Invitent Monsieur le Préfet, accompagné de ses services, à assister à un conseil communautaire le 14 mai 2018
- Se réservent la possibilité de mener d'autres actions à définir.

# Objet: Travaux d'aménagement parking - D 2018 032

Monsieur le Maire rappelle les objectifs d'aménagement qualitatif du coeur de village. Il présente les devis obtenus pour la démolition d'un hangar et l'aménagement d'un parking situé le Barry, parcelles AC 411 à 414 en cours d'acquisition par la Commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil :

- approuvent les devis suivants :
- SCIC LOT ECO SERVICES 46200 Souillac : travaux d'aménagement paysager du parking 7 222,00 € HT (8 666.40 € TTC)
- SF BTP SERVICES 46200 Pinsac : démolition hangar et travaux création de l'aire de parking : 13 220,00 € HT (15 864,00 € TTC)
- autorisent Monsieur le Maire à solliciter les autorisations nécessaires et engager les travaux correspondant.

### Objet : Désignation d'un délégué à la protection des données

M. le Maire informe l'Assemblée que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Le RGPD est le nouveau texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il vise à renforcer la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne. Ce règlement remplacera l'actuelle directive sur la protection des données personnelles adoptée en 1995.

La réglementation européenne exige la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) pour les autorités ou les organismes publics. Ce délégué sera chargé de s'assurer de la conformité au règlement européen sur la protection des données des traitements mis en œuvre au sein de l'organisme qui l'a désigné. Sa désignation est obligatoire pour toute collectivité.

M. le Maire fait part de la proposition du centre de Gestion du Lot de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin et de désigner le CDG46 comme DPD « personne morale » de la collectivité. Les tarifs projetés de cette prestation sont 360 € par an plus 245 € la première année pour la mise en place.

Aprés en avoir délibéré, les élus décident dans un premier temps de ne pas retenir la proposition du centre de gestion et demandent que soit étudiée la possibilité de réaliser en interne cette mission et désigner un adjoint délégué à la protection des données.

#### Questions diverses

**Projet alimentaire territorial**: Monsieur le Maire fait part de la création par CAUVALDOR d'un groupe de travail relatif à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT vise à développer un système d'alimentation locale, durable et de qualité en rapprochant les acteurs concernés. Il demande si des élus sont interessés par cette démarche. **Réfection chemin d'Ourjac**: M. le Maire informe le Conseil que des gravats stockés sur une parcelle privée à Ourjac seront réemployés pour la réfection du chemin d'Ourjac, des devis sont en attente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.